

Lieu : Maison du Temps Libre à LA RIVIERE DRUGEON - 20 h.

Présents :

Bannans	Louis Girod	X	Frasne	Philippe Alpy	Pouvoir à B. Trouttet	
	Fabien Vieille-Mecet	X		Jacqueline Lépeule	X	
Bonnevaux	Monique Brulport	X		Danielle Jeannin	X	
	Jean-Paul Rinaldi	X		Angélique Marmier	absente	
Boujailles	Richard Ielsch	X		Marine Paris	X	
	Fabrice Picard	X		Bruno Trouttet	X	
Bouverans	Rémi Débois	X		Laurent Vuillemin	X	
	Cyril Valion	X		La Rivière Drugeon	Carine Bourdin	X
Bulle	Christophe André	X			Jérémy Lonchamp	X
	Cédric Chambelland	A			Christian Vallet	X
Courvières	Bernard Girard	X	Yannick Vuittenez		X	
	Eric Liégeon	X	Vaux et Chantegrue	Bernard Beschet	X	
Dompierre les Tilleuls	Michel Beauque	X		Pierre Nicod	X	
	Jean-Claude Trouttet suppléant			Bernard Vionnet	X	

Secrétaire de séance : Mr Fabrice PICARD

Ordre du jour

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 13 DECEMBRE 2022

FINANCES – FISCALITÉ

- **Délibération pour approbation des attributions de compensation prévisionnelles 2023**

EAU – ASSAINISSEMENT

- **Délibération autorisant le dépôt de dossier demande de subventions dans le cadre des travaux d'interconnexion des réseaux d'eau potable entre La Rivière Drugeon et Bouverans et renouvellement de la rue des Lilas**
- **Délibération autorisant le dépôt de dossier demande de subventions dans le cadre des travaux de mise en séparatif des réseaux d'eaux usées rue d'Arlier à Bannans**
- **Délibération autorisant le dépôt de dossier demande de subventions dans le cadre des travaux de mise en séparatif des réseaux d'eaux usées rue de la Tille et rue de la Clef à Dompierre-les-Tilleuls**
- **Délibération autorisant le dépôt de dossier demande de subventions dans le cadre des travaux de renouvellement du réseau d'eau potable rue de la Tille et rue de la Clef à Dompierre-les-Tilleuls**

ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE

- **ZAE Bulle : point d'avancement et candidature pour le lot 23**
- **Zone UXd Dompierre les Tilleuls : point d'information**

INFRASTRUCTURES

- **Rénovation énergétique de la gendarmerie et du bâtiment à Vau les Aigues : délibération pour convention avec le SYDED**

CONTRATS TERRITORIAUX ET PROJETS STRUCTURANTS

- **Maison de santé : Information sur le processus de désaffectation/déclassement des parcelles AA117 et AA233**

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

Mr le Président ouvre la séance et donne la parole à Mme Karine Bourdin, adjointe à la Rivière Drugeon, qui souhaite la bienvenue à l'assemblée pour la première réunion de l'année.

1) - APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU 13 DECEMBRE 2022

Sur interrogation de Mr le Président :

Délibération n° 1 : le conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, adopte le procès-verbal du conseil communautaire du 13 décembre 2022.

2) - FINANCES - FISCALITÉ

2.1. **Approbation des attributions de compensation prévisionnelles au titre de 2023**

Monsieur le Président rappelle qu'en application des dispositions du V de l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts, le conseil communautaire communique aux communes membres, avant le 15 février de chaque année, le montant prévisionnel des attributions de compensation.

Délibération n° 2 : le conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, arrête le montant prévisionnel des attributions de compensation au titre de l'exercice 2023 sur la base du montant de l'attribution de compensation définitive perçue en 2022 :

	AC 2023 : montant prévisionnel	AC mensuelle
BANNANS	79 227.04 €	6 602.25 €
BONNEVAUX	6 175.00 €	514.58 €
BOUJAILLES	7 877.00 €	656.42 €
BOUVERANS	3 753.00 €	312.75 €
BULLE	4 680.00 €	390.00 €
COURVIERES	13 015.00 €	1 084.58 €
DOMPIERRE LES TILLEULS	1 685.00 €	140.42 €
FRASNE	127 272.00 €	10 606.00 €
LA RIVIERE DRUGEON	44 310.00 €	3 692.50 €
VAUX ET CHANTEGRUE	10 331.00 €	860.92 €
TOTAL	298 325.04 €	24 860.42 €

3) - EAU – ASSAINISSEMENT

Mr Eric Liégeon, vice-président en charge de la compétence, présente les points.

3.1. **Demande de subventions dans le cadre des travaux d'interconnexion des réseaux d'eau potable entre La Rivière Drugeon et Bouverans et renouvellement de la rue des Lilas**

Le programme des travaux 2023 sur le territoire de la collectivité comprend entre autres l'interconnexion des réseaux d'eau potable entre La Rivière Drugeon et Bouverans et le renouvellement de la rue des Lilas.

Le bureau Verdi Ingénierie a été retenu pour la maîtrise d'œuvre. Le devis quantitatif estimatif pour les travaux s'élève à 484 021,97 € HT. A ce montant s'ajoute les frais de maîtrise d'ouvrage de 12 393,03 € HT et les frais de maîtrise d'œuvre de 18 585 € HT. Ainsi, le montant total hors taxe est de 515 000 € HT.

Ces travaux sont éligibles aux aides du Département et de l'Agence de l'Eau pour un cumul maximum de 60 %. Il est donc proposé de solliciter ces organismes.

Le plan de financement serait donc le suivant :

DEPENSE (€ HT)		RECETTE (€ HT)		
Travaux	484 021,97 €	Département	10 %	51 500 €
Frais de Maîtrise d'Ouvrage	12 393,03 €	Agence de l'eau	50 %	257 500 €
Frais de Maitrise d'œuvre	18 585,00 €	Emprunt et autofinancement	40 %	206 000 €
TOTAL	515 000,00 €	TOTAL	100 %	515 000 €

Délibération n° 3 : le conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, vu l'avis favorable du conseil d'exploitation de la régie de l'eau réuni le 17 janvier 2023 à 18 h,

- Autorise Mr le Président à déposer une demande de subvention dès à présent auprès de l'Agence de l'Eau et du Département ;
- Autorise Mr le Président à solliciter le Département à hauteur de 20 % à défaut d'accord de subvention de l'Agence de l'Eau ;
- Autorise Mr le Président à signer tout document relatif à la mise en œuvre de cette décision.

3.2. Demande de subventions dans le cadre des travaux de mise en séparatif des réseaux d'eaux usées rue d'Arlier à Bannans

Mr le Président rappelle que le programme des travaux 2023 sur le territoire de la collectivité comprend entre autres la mise en séparatif des réseaux d'eaux usées rue d'Arlier, sur la commune de Bannans.

Le bureau Verdi Ingénierie a été retenu pour la maîtrise d'œuvre. Le devis quantitatif estimatif pour les travaux s'élève à 101 794,67 € HT. A ce montant s'ajoute les frais de maîtrise d'ouvrage de 9 310,33 € HT et les frais de maîtrise d'œuvre de 18 895 € HT. Ainsi, le montant total hors taxe est de 130 000 € HT.

Ces travaux sont éligibles aux aides du Département et de l'Agence de l'Eau pour un cumul maximum de 60 %. Il est donc proposé de solliciter ces organismes.

Le plan de financement serait donc le suivant :

DEPENSE (€ HT)		RECETTE (€ HT)		
Travaux	101 794,67 €	Département	10 %	13 000 €
Frais de Maîtrise d'Ouvrage	9 310,33 €	Agence de l'eau	50 %	65 000 €
Frais de Maitrise d'œuvre	18 895,00 €	Emprunt et autofinancement	40 %	52 000 €
TOTAL	130 000,00 €	TOTAL	100 %	130 000 €

L'exposé de Monsieur le Président entendu,

Délibération n° 4 : le conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, vu l'avis favorable du conseil d'exploitation de la régie de l'assainissement réuni le 17 janvier 2023 à 19 h,

- Autorise Mr le Président à déposer une demande de subvention dès à présent auprès de l'Agence de l'Eau et du Département ;
- Autorise Mr le Président à solliciter le Département à hauteur de 20 % à défaut d'accord de subvention de l'Agence de l'Eau ;
- Autorise Mr le Président à signer tout document relatif à la mise en œuvre de cette décision.

3.3. **Demande de subventions dans le cadre des travaux de mise en séparatif des réseaux d'eaux usées rue de la Tille et rue de la Clef à Dompierre-les-Tilleuls**

Le programme des travaux 2023 sur le territoire de la collectivité comprend entre autres la mise en séparatif d'une partie des réseaux d'eaux usées rue de la Tille et rue de la Clef à Dompierre-les-Tilleuls.

Le bureau Verdi Ingénierie a été retenu pour la maîtrise d'œuvre. Le devis quantitatif estimatif pour les travaux s'élève à 130 376.29 € HT. A ce montant s'ajoute les frais de maîtrise d'ouvrage de 6 671.21 € HT et les frais de maîtrise d'œuvre de 7 952.50 € HT.

Ainsi, le montant total hors taxe est de 145 000 € HT.

Ces travaux sont éligibles aux aides du Département et de l'Agence de l'Eau pour un cumul maximum de 60 %. Il est donc proposé de solliciter ces organismes.

Le plan de financement serait donc le suivant :

DEPENSE (€ HT)		RECETTE (€ HT)		
Travaux	130 376,29 €	Département	10 %	14 500 €
Frais de Maîtrise d'Ouvrage	6 671,21 €	Agence de l'eau	50 %	72 500 €
Frais de Maitrise d'œuvre	7 952,50 €	Emprunt et autofinancement	40 %	58 000 €
TOTAL	145 000.00 €	TOTAL	100 %	145 000 €

Délibération n° 5 : le conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, vu l'avis favorable du conseil d'exploitation de la régie de l'assainissement réuni le 17 janvier 2023 à 19 h,

- Autorise Mr le Président à déposer une demande de subvention dès à présent auprès de l'Agence de l'Eau et du Département ;
- Autorise Mr le Président à solliciter le Département à hauteur de 20 % à défaut d'accord de subvention de l'Agence de l'Eau ;
- Autorise Mr le Président à signer tout document relatif à la mise en œuvre de cette décision.

3.4. **Demande de subventions dans le cadre des travaux de renouvellement du réseau d'eau potable rue de la Tille et rue de la Clef à Dompierre-les-Tilleuls**

Le programme des travaux 2023 sur le territoire de la collectivité comprend entre autres le renouvellement du réseau d'eau potable rue de la Tille et rue de la Clef à Dompierre-les-Tilleuls.

Le bureau Verdi Ingénierie a été retenu pour la maîtrise d'œuvre. Le devis quantitatif estimatif pour les travaux s'élève à 170 337.51 € HT. A ce montant s'ajoute les frais de maîtrise d'ouvrage de 6 709.99 € HT et les frais de maîtrise d'œuvre de 7 952.50 € HT.

Ainsi, le montant total hors taxe est de 185 000 € HT.

Ces travaux sont éligibles aux aides du Département et de l'Agence de l'Eau pour un cumul maximum de 60 %. Il est donc proposé de solliciter ces organismes.

Le plan de financement serait donc le suivant :

DEPENSE (€ HT)		RECETTE (€ HT)		
Travaux	170 337,51 €	Département	10 %	18 500 €
Frais de Maîtrise d'Ouvrage	6 709,99 €	Agence de l'eau	50 %	92 500 €
Frais de Maîtrise d'œuvre	7 952,50 €	Emprunt et autofinancement	40 %	74 000 €
TOTAL	185 000.00 €	TOTAL	100 %	185 000 €

Délibération n° 6 : le conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, vu l'avis favorable du conseil d'exploitation de la régie de l'eau réuni le 17 janvier 2023 à 18 h,

- **Autorise Mr le Président à déposer une demande de subvention dès à présent auprès de l'Agence de l'Eau et du Département ;**
- **Autorise Mr le Président à solliciter le Département à hauteur de 20 % à défaut d'accord de subvention de l'Agence de l'Eau ;**
- **Autorise Mr le Président à signer tout document relatif à la mise en œuvre de cette décision.**

Mr le Président précise qu'à l'occasion du renouvellement des réseaux d'eau potable, l'installation de nouveaux compteurs permettra la relève semi-automatique par radio-relève.

Mr Eric Liégeon indique par ailleurs que les particuliers seront incités à se raccorder au réseau d'assainissement si leur installation n'est pas conforme.

Mr le Président ajoute qu'à défaut, ils seront informés que leur redevance d'assainissement sera doublée à partir de la 3^e année, comme l'autorise la réglementation.

4) - ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE

Mr Michel Beuque, vice-président en charge de la compétence, présente les points.

4.1. ZAE Bulle : point d'avancement et candidature pour le lot n° 23

Le comité de pilotage « Economie / ZAE » s'est réuni le 13 janvier 2023.

- Suivi des commercialisations (depuis le conseil communautaire en septembre 2022)

Seul le lot n° 23 (2 577 m²) reste disponible en bande vitrine

6 lots sont réservés :

- ✚ Lots 6 et 7 (bande retrait) : BTP Loiget Lonchamp (en attente des plans esquisse du PC)
- ✚ Lot 22 (bande retrait) : SAS T&G Construction – charpente/menuiserie/ construction (PC accordé le 14.11.2022 : en attente de signature de l'acte de vente)
- ✚ Lot 24 (bande vitrine) : Fraville Piscine&Spa (contrat de réservation signé le 10.08.2022, plans esquisse PC envoyés le 17.01.2023 : en attente de l'avis de l'architecte conseil.
- ✚ Lot 41 : Charpente Pontarlier (en attente du réaménagement de la zone arrière)
- ✚ Lot 42 : Coopérative des Monts de Joux (en attente du réaménagement de la zone arrière)

- Candidature pour le lot n° 23 – du 1^{er} décembre 2022

Monsieur El Machichi, gérant des sociétés Haut-Doubs Sécurité Incendie (lot n° 29) et Haut-Doubs Formation (lot n° 17), souhaite construire un bâtiment métallique de 1 200 m², haut de 11 mètres, pour développer des offres de formation CACES (nacelle, engin de levage ...).

Ce projet ne créera pas d'emplois directs sur la ZAE mais proposera un service qui répond aux demandes et besoins des entreprises de tout le Haut-Doubs (soutien au recrutement).

Décision : le projet présenté ne répondant pas aux souhaits pour la bande vitrine de la ZAE, et au vu de l'avis défavorable du comité de pilotage et du Bureau des maires, le conseil communautaire émet un avis défavorable au projet par 24 voix et 2 voix favorables (Mrs Christophe André et Jean-Paul Rinaldi).

- Travaux d'aménagement de la zone arrière, suite à la rencontre le 15 décembre 2022 avec le bureau d'études Verdi et l'entreprise Roger Martin (mandataire du marché 1 « Terrassement ») :

Plan « projet » :

Création de 2 plateformes continues pour les lots n° 41 (SARL Charpente Pontarlier : 19 460 m²) et n° 42 (Coopérative des Monts de Joux : 20 692 m²), tout en déblais/remblais

Butte résiduelle d'environ 3 300 m²

Pour rappel, cet aménagement permet d'augmenter la surface cessible de 9 443 m².

Chiffrage du terrassement uniquement :

- montant de 336 803,48 € HT soit une plus-value liée à cet aménagement de 218 608,12 € HT qui comprend des travaux non prévus au marché initial et les révisions de prix.

Balance financière :

- Recettes si la vente des lots n°41 et n°42 est fixée à 24 € HT /m² : 983 648 € HT (dont 226 632 € HT liée à la surface cessible supplémentaire)
- Dépenses supplémentaires de l'aménagement (terrassement + viabilisation + MO) : 260 242 € HT

Organigramme des coûts globaux de la ZAE actualisé (version 25)

Financement par la CFD : 1 650 797 € HT soit 11,44 € /m² cessible

- Evacuation de la terre végétale

Estimatif du volume à évacuer (décapage terrain naturel + stockage butte) : 29 130 m³

Ce volume représente environ 3 000 camions, d'où la nécessité de bien réfléchir aux lieux de dépôt final et à les diversifier (dégradation de voirie, nuisances riverains ...).

Avec l'indexation des prix (+14,25 %), hypothèses chiffrées pour l'évacuation :

- Terrain agricole limitrophe : 31 616,97 € HT
- Si transport dans la limite de 5 km : 161 325,53 € HT
- Si transport dans la limite de 15 km : 237 063,53 € HT

Plusieurs propositions sont à l'étude par le comité de pilotage :

1. Remblaiement et nivellement possible d'une parcelle agricole attenante à la ZAE
2. Livraison et dépôt sur des terrains communaux : un courrier sera envoyé aux communes dans les 5 kms (Bulle, Bannans, La Rivière-Drueon et Dompierre les Tilleuls + Chaffois et Sainte-Colombe) pour connaître leurs besoins et volontés
3. Stockage sur la « carrière » de Dompierre Les Tilleuls pour nivellement à la fermeture de la carrière

Un courrier sera envoyé à toutes les entreprises locales de BTP.

4.2. **Zone UXd Dompierre les Tilleuls : point d'information**

Suite à l'entrée en vigueur du PLUi et à l'acquisition de 2 parcelles sur la zone en octobre 2022, le comité de pilotage initie les réflexions sur les possibilités d'aménagement (création d'1 à 3 lots).

Par courrier du 5 janvier 2023, Thomas Champreux, paysagiste à Dompierre Les Tilleuls, se porte candidat pour l'acquisition de toute la surface (7 583 m²) ainsi que la parcelle agricole à l'arrière (4 788 m²). Il souhaite garder les fosses pour la récupération d'eau de pluie et développer aussi une activité de pépiniériste. Une rencontre a eu lieu le 23 janvier et Mr Champreux s'engage à proposer à la CFD un projet d'ensemble d'ici le printemps.

En effet, les conditions de commercialisation seront les mêmes que pour la ZAE intercommunale, à savoir qu'une vente ne sera signée qu'après obtention du permis de construire.

Concernant le prix de vente, un courrier sera adressé à Mr Champreux pour lui indiquer une fourchette de prix, selon les travaux réalisés par la CFD ou non, considérant que la totalité des frais engagés par la CFD seront répercutés sur le prix de vente (pas d'opération déficitaire).

A ce jour, la CFD a déjà engagé 72 722 € TTC (dont 20 000 € de valeur foncière), auxquels des études géotechniques et des tests d'infiltration seront à ajouter.

Décision : le conseil communautaire autorise la poursuite des négociations avec Mr Champreux.

5) - INFRASTRUCTURES

Mr Fabrice PICARD, vice-président en charge des bâtiments, présente le point.

5.1. Rénovation énergétique de la gendarmerie et du bâtiment à Vau les Aigues : convention avec le SYDED

Suite à la réalisation d'un audit énergétique, il est nécessaire de mettre en place une convention de mise à disposition de services avec le SYDED pour l'assistance à la rénovation énergétique du bâtiment de la gendarmerie et de la station de pompage de Vau les Aigues.

Cette mission est estimée à un montant de 4 743 € soit 17 jours à 279 €.

Délibérations n° 7 : le conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **Autorise Mr le Président à signer la convention avec le SYDED et tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette décision ;**
- **Dit que les crédits seront ouverts au budget primitif 2023.**

6) - CONTRATS TERRITORIAUX ET PROJETS STRUCTURANTS

6.1. Maison de santé : Information sur le processus de désaffectation/déclassement des parcelles AA117 et AA233

Mr le Président indique que la question du déclassement des parcelles a été soulevée par le vendeur en amont de leur acquisition effective par la CFD.

Suite à des échanges récents et approfondis avec le cabinet de Me Lance, il n'est pas nécessaire de procéder au déclassement des parcelles (domaine public → domaine privé) dans l'immédiat. Il n'y a donc pas lieu d'empêcher l'usage du parking par le public avant le commencement des travaux.

La désaffectation interviendra « de fait » avec la mise en place du chantier. Il s'agira pour la CFD de constater la désaffectation par une délibération puis de prononcer le déclassement par une seconde délibération. Le déclassement devra survenir avant la signature de tout contrat de location des locaux.

La consultation des entreprises étant terminée depuis le lundi 30 janvier à 16 h, l'ouverture des plis aura lieu le 16 février à 18 h.

Une réunion d'information aux riverains sera organisée prochainement.

7) - QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

7.1. Budget EAU – 2022 :

Mr le Président indique que par décision modificative n° 1, 2 761 € ont été virés du compte 022 « dépenses imprévues » au compte 621 « personnel extérieur au service » pour honorer une facture Proman (intérimaire).

7.2. Fonds vert :

La note rédigée par Mme Sandra Ferraroli sera envoyée aux mairies.

7.3. **Cabinet médical éphémère à Frasne**

Mr le Président indique qu'il pourrait ouvrir fin mars dans les locaux que loue la CFD à la SCI Olara-Humbey au 67 Grande Rue. 2 médecins sont intéressés pour assurer des consultations. Il est voué à être fermé à l'ouverture de la maison de santé.

Il s'agit d'un partenariat avec l'Agence Régionale de Santé, le Contrat Local de Santé (nouvelle embauche pour le secteur du Pays du Haut-Doubs), le Conseil Départemental de l'Ordre des Médecins, l'Union Régionale de Professionnels de Santé, l'assurance maladie, la Fédération des Maisons de Santé et de l'Exercice Coordonné, la Communauté Professionnelle de Santé du Haut Doubs Forestier et donc, la CFD.

7.4. **Syndicat mixte de collecte des ordures ménagères**

Mr le Président fait part de la perspective d'une hausse de la redevance pour compenser les coûts de l'énergie répercutée par PREVAL et la baisse des prix d'achat des déchets recyclables.

7.5. **SCoT du Pays du Haut-Doubs et PLUiH de la CCGP**

✚ Arrêt du SCoT du Pays du Haut-Doubs le 01.12.2022 : en qualité de personne publique associée, la CFD est consultée et dispose de 3 mois pour rendre son avis.

✚ Arrêt du PLUi-H (Habitat) de la CCGP (communauté de communes du Grand Pontarlier) le 14.12.2022 : en qualité de personne publique associée, la CFD est consultée et dispose de 3 mois pour rendre son avis.

Les communes de Bannans et La Rivière Dugeon, qui sont limitrophes de la CCGP, doivent également rendre leur avis.

Un rendez-vous sera pris avec la CCGP au sujet de l'ouverture à l'urbanisation, dès 2024, de Sainte Colombe. En effet, la CFD, qui lui fournit l'eau potable et assure l'épuration de ses effluents, a défini ses zones à urbaniser au mieux après 2026.

7.6. **Programme LIFE CLIMAT**

Le lancement du programme dont une partie au bénéfice du territoire de la CFD, aura lieu le 2 février.

7.7. **Dates des prochaines réunions de commissions pour la préparation des budgets :**

- ✚ Commission Vie Socio-Culturelle le 21 février à 19 h 30 ;
- ✚ Commission Eau-Assainissement le 1^{er} mars en soirée ;
- ✚ Commission Attractivité du territoire le 2 mars à 19 h 30 ;
- ✚ Commission Valorisation des patrimoines et de l'environnement le 6 mars à 20 h.

L'ordre du jour étant épuisé, Mr le Président lève la séance à 21 h 45 et invite l'assemblée à partager le verre de l'amitié offert par la commune de La Rivière Dugeon.

Le Président,

Christian VALLET

